

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **17^e jour du mois de décembre 2018**, à la Salle du Conseil, à compter de 19 h. Sont présents :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur le conseiller Jean Roy, maire suppléant
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Est absent :

- monsieur Hugues Grimard, maire

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2018-388

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT: RÈGLEMENT 2019-XXX - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2019

Le conseiller Jean-Philippe Bachand donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement 2019-XXX - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2019. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT: RÈGLEMENT 2019-XXX DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 096 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 096 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES NOËL, SAINT-JEAN-BAPTISTE, MORRILL, MANVILLE OUEST ET GOUDREAU

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement 2019-XXX - Règlement décrétant une dépense de 3 096 000 \$ et un emprunt de 3 096 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection des rues Noël, Saint-Jean-Baptiste, Morrill, Manville Ouest et Goudreau. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2018-389

CONTRIBUTION 2019 AU CENTRE RÉCRÉATIF D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire du Centre récréatif d'Asbestos (Aréna Connie Dion) avec la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières au Centre récréatif d'Asbestos, ce dernier doit payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention au Centre récréatif d'Asbestos le fruit des taxes municipales provenant de l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2019 au Centre récréatif d'Asbestos soit 142 500 \$ et déboursé de la façon suivante :

- Janvier : 67 500 \$ Avril : 25 000 \$ Juin : 50 000 \$

QUE la Ville d'Asbestos remettre en subvention au Centre récréatif, 100 % des taxes municipales provenant de l'aréna.

Adoptée

2018-390

OCTROI D'UN MANDAT À GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LA RUE GOUDREAU

CONSIDÉRANT que des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc doivent être effectués sur la rue Goudreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate le Groupe Gagné Construction afin d'effectuer des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur la rue Goudreau et ce pour un montant de 55 402 \$ ce montant incluant les taxes.

Adoptée

2018-391

TRAVAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE ET D'INFRASTRUCTURE DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LE PARC INDUSTRIEL - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 14

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 14 au montant 99 382,24 \$ incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par le Groupe Gagné Construction inc. dans le cadre des travaux en desserte en eau potable et d'infrastructure de prétraitement des eaux usées dans le parc industriel.

Adoptée

2018-392

DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a pris connaissance de guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à payer sa part des coûts admissibles et de coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville d'Asbestos confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adoptée

2018-393

BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 6 au montant 69 193,06 \$ incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés par Germain Lapalme inc. dans le cadre des travaux du bassin de rétention des eaux usées.

Adoptée

2018-394

DEMANDE DE SERVITUDE RUE NICOLET

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. (Corporation) désire construire un bâtiment pour la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux sur un terrain portant le numéro de lot 6 289 240 en bordure de la rue Nicolet;

CONSIDÉRANT que lors de l'aménagement de la rue Nicolet, aucune levée de nonaccès à la route 255 n'a été inscrite et que la Ville d'Asbestos est en processus de correction de la situation;

CONSIDÉRANT que pour accéder au terrain de la rue Nicolet, la Ville d'Asbestos doit consentir une servitude de passage sur la rue Nicolet à la Corporation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos accorde une servitude de passage sur la rue Nicolet (lot 4 078 686) en faveur de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc, pour accéder au lot 6 289 240;

QUE monsieur le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous documents et formulaires requis pour la servitude en faveur de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos inc. sur le lot 4 078 686.

Adoptée

2018-395

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 13.

Adoptée

M. Jean Roy, maire suppléant

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier suppléant**